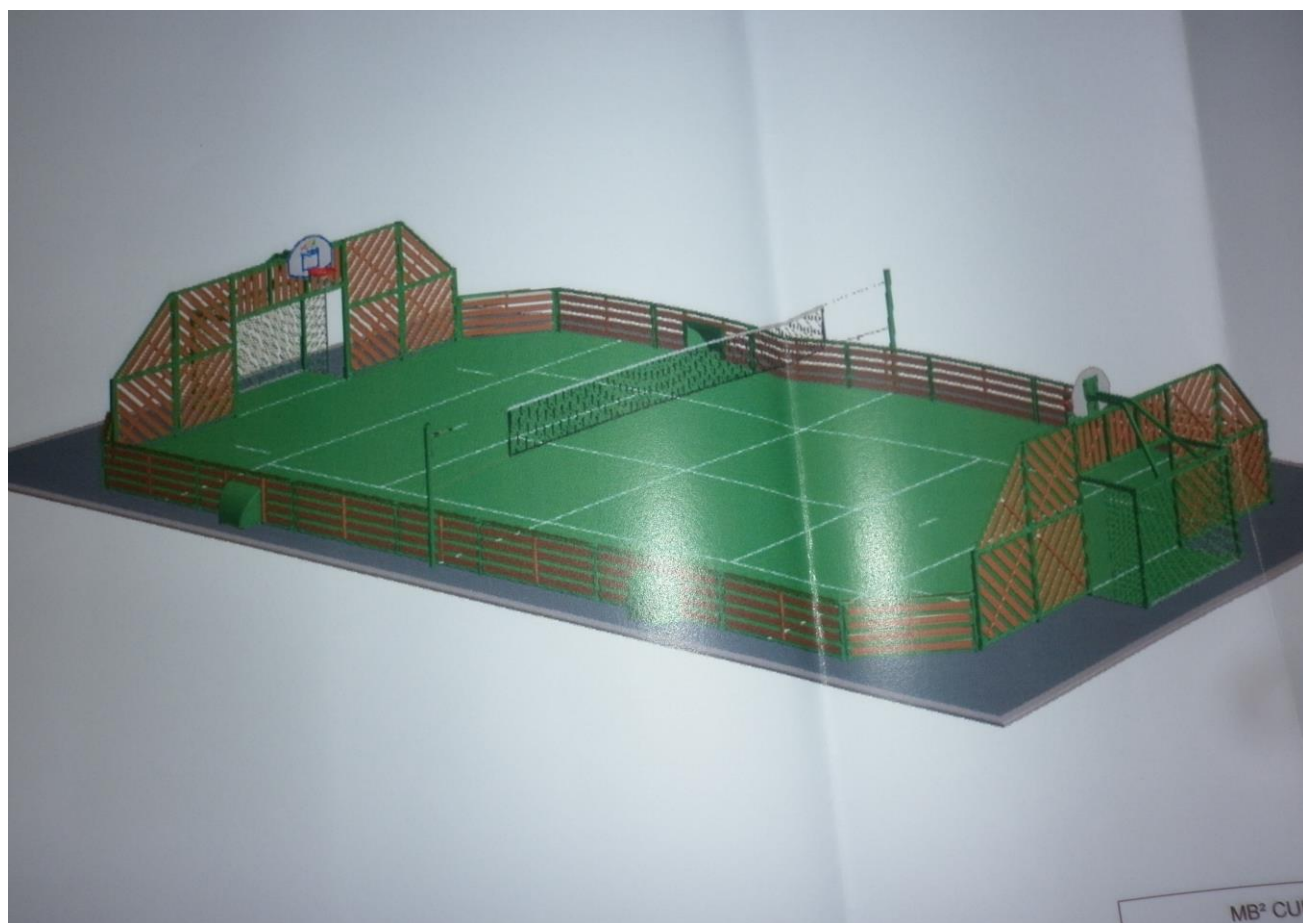




MAIRIE DE JAVERDAT

Le Messenger Le Messenger

de L'Oncre



BULLETIN MUNICIPAL N° 46 JUILLET 2015

Le mot du maire

L'été vient de naître avec une vague de chaleur qui nous a surpris et qui demande d'adapter notre mode de vie pour rester en santé. Le plan canicule déclenché le 30 juin vise à rappeler à tout un chacun les précautions à prendre, rester à l'ombre, bien boire ... et rester vigilant notamment à l'égard des personnes fragiles qui nous entourent.

Au-delà des rappels en lien avec les conditions climatiques, ce numéro du messenger se veut informatif à propos des travaux de l'assemblée municipale, mais aussi prospectif.

En effet, le conseil municipal qui s'est réuni 6 fois depuis notre dernier numéro, a délibéré sur plusieurs sujets ; ces derniers ont concerné :

- les travaux et l'équipement notamment le réaménagement de la cuisine de la cantine scolaire, le projet de réhabilitation du logement de la poste, la mairie, l'église, la voirie communale, la réalisation des travaux de modernisation du réseau d'eau, ...
- le vote des budgets 2015 et les questions d'ordre financier,
- les actions de soutien aux activités des élèves de l'école et du plus grand nombre avec la création de l'aire multisports,
- le développement des outils tels que la révision de la carte communale, les réseaux électriques, le Haut débit.

Il est à noter que concernant l'accès au Haut débit, un point est fait sur les perspectives mises en œuvre en référence au développement du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) dans le cadre duquel, avec l'aide de la CDCVG, Javerdat va être « fibré » à échéance du 1^{er} semestre 2016. (Cf. article « la fibre optique bientôt à Javerdat » page 10)

Par ailleurs, les réformes gouvernementales en cours de mise en œuvre n'ont pas impacté notre territoire à 2 niveaux :

- Le premier concerne l'instruction du droit des sols (permis e construire) qui est assurée depuis le 1^{er} juillet 2015 par le service urbanisme intercommunal, en lieu et place de la DDT, tout en conservant, comme actuellement le 1^{er} niveau - la pré instruction- au niveau de votre mairie.

- De même, le « mariage » de 2 communautés de communes, Vienne Glane et La Météorite sera effectif au 1^{er} janvier 2016. Un éclairage vous est proposé (Cf. pages 11, 12 et 13) sur les travaux préparatoires en cours depuis plus de 2 ans et les contours de cette nouvelle collectivité en termes de compétences, d'enjeux et de projets dans un positionnement encore incertain au regard de la grande région.

Enfin, outre des informations relatives à la gestion de votre vie quotidienne, le mot des associations vous informe de l'actualité en matière d'activités, de manifestations et d'animations plus réussies les unes que les autres.

A ce propos, n'oubliez pas les prochaines manifestations, coordonnées par le comité des fêtes:

✚ Le marché de producteurs de pays le samedi 18 juillet à partir de 17 heures place du champ de foire

✚ Le concours de pétanque, le dimanche 2 août à 14 heures au terrain des Vignauds

Bonne lecture à vous tous

Annie



DARDILHAC

Le Comité de rédaction : Benoît Brulin, Annie Dardilhac, Josette Vallat, Josette Théolet, Christian Vigneron

ETAT CIVIL

Naissances

24 mai : BOIROUX Léonie – Les Maurants
07 juin : GRIMAUD Mathéo, Jacques, Jean-Louis à Peyrahout
Félicitations aux nouveaux parents

Mariages

13 juin : FAURIE Jean Claude et HOMBOURGER Evelyne
20 juin : RANTY Christian et DAVID Marie-France
Les quêtes d'un montant de 204.20 € ont été remises au profit de l'école.
Félicitations aux heureux mariés

Décès

13 janvier : LAMIGE Denise – place de l'église
8 mars : COMTE René – La Clautre
17 mai : BODIN Alain – Le Chêne vert
Le conseil municipal présente aux familles ses sincères condoléances.

INFORMATIONS DIVERSES

SECRETARIAT DE MAIRIE:

Tél: 05 55 03 10 56 Fax: 05 55 03 21 69

Courrier électronique : mairiedejaverdat@wanadoo.fr

Site : www.javerdat.fr

Heures d'ouverture:

LUNDI 9H à 12H
MARDI 9H à 12H et de 14H à 17H
MERCREDI 10 H à 12 H: présence d'un élu
JEUDI 9 H à 12 H et 14 H à 17 H
VENDREDI 9 H à 12 H
SAMEDI 9 H à 12 H .Permanences des élus

MAISON DU DEPARTEMENT

2, rue Alfred de Musset 87200 St Junien

Vous pouvez contacter :

ASSISTANTE SOCIALE

Madame JEANNET Juliette Tél.: 05 55 43 06 06

PUERICULTRICE

Madame GAMAURY Evelyne Tel: 05 55 71 99 83

REFERENTE AUTONOMIE

Madame DEFAYE Laetitia Tél: 05 55 71 99 83

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Réunion les lundis impairs à Javerdat de 9 à 12 heures dans les locaux de l'ancienne école.

Responsable : Melle RENAULT Christelle

Tél : 05 55 79 71 26

POINTS « INFO FAMILLES »

Ils ont pour mission:

D'accueillir et d'informer les familles dans les domaines suivants:

De les orienter vers les services adaptés à leurs besoins

Le point local à contacter est à ST Junien, 2 Place Auguste Roche, Tél. :05 55 43 06 80

PERMANENCE DU MAIRE

Le Mercredi et le vendredi matin sur rendez-vous
Permanence d'un élu tous les samedis matins

NOUVEAUX HABITANTS

Les nouveaux habitants doivent se présenter en mairie dès leur installation sur la commune.

A.I.C.A.R.P.A.

Portage des repas à domicile.

Les référentes sont : Sylvie CHAIZEMARTIN et Martine LABRACHERIE (voir plaquette d'information complète dans ce numéro)

☎ : 06 89 52 92 71

COMMUNAUTE DE COMMUNES « VIENNE-GLANE »

1, av Voltaire 87200 Saint Junien ☎ 05 55 02 14 60

Site : WWW.cc-vienne-glane.fr

DECHETTERIE DE SAINT JUNIEN

Elle est accessible à tous les administrés de la Communauté de Communes « Vienne-Glane » sur présentation de leur badge : Demande à faire auprès du secrétariat de mairie)

COLLECTE DES ENCOMBRANTS.

- Le bourg: 2^{ème} jeudi de chaque mois
- circuit N° 1: 3^{ème} mardi des mois impairs (janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre)
- circuit N° 5: (village de Rebeyrat seulement), 4^{ème} mardi des mois pairs (février, avril, juin, août, octobre, décembre).

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Elle a lieu : le LUNDI : circuit N°1 (toute la commune sauf Rebeyrat),

Le JEUDI : circuit N° 5 pour Rebeyrat

CONCILIATEUR DE JUSTICE.

Mr Clarisse ROUGIER reçoit le deuxième vendredi de chaque mois à la mairie d'Oradour sur Glane de 9h à 11h30.

Tel : 06 25 69 37 53

ECOLE :

3 Rue de l'Ecole

Tel : 05 55 33 19 90

GARDERIE.

Horaires pendant l'année scolaire:

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi: Matin: 7h 15 à 9 h et soir : 16 h30 à 18h 30.

SIPES

Maison des associations, ancienne école, 8, rue de l'école
Responsables: Sophie Pimpin et Priscilla Mioche.

Tél : 05 55 03 21 00

SALLE POLYVALENTE

Tel : 05 55 03 26 98

INFORMATIONS

RAPPEL : collecte des encombrants

La collecte des encombrants sur notre commune pour l'année 2015 a lieu aux dates ci-dessous :

LE BOURG : les Jeudi 9 juillet – 13 août – 10 septembre – 8 octobre – 18 novembre – 10 décembre

CIRCUIT N° 1 (tous les villages sauf Chez Rebeyrat) : les Mardi 28 juillet – 15 septembre – 17 novembre

CIRCUIT N° 5 : Chez Rebeyrat : les Mardi 25 août – 27 octobre – 22 décembre

La déchetterie sera fermée le mardi 14 juillet et le samedi 15 août 2015

EAU

Afin de gérer au mieux la distribution de l'eau sur la commune et de passer l'été sans soucis, nous vous remercions de prévenir en mairie dès que vous remplissez une piscine, faites de gros travaux demandant une surconsommation d'eau ponctuelle, etc....

Le relevé des compteurs se fera comme tous les ans courant OCTOBRE 2015 – Merci de faciliter l'accès au compteur pour les agents.

FAUCHAGE DES BAS-COTES DES VOIES COMMUNALES

Dans le souci de la préservation de la biodiversité et de la protection de la nature, il sera effectué un fauchage des bas-côtés à partir du 15 mai, ensuite 2 passages à partir du mois de juillet. Un fauchage pas trop court sera réalisé sur les bas-côtés et talus à partir de l'automne.

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

TRAVAUX-EQUIPEMENTS

Chauffage dans l'église

L'installation d'un système de chauffage ayant été validé et voté, la décision de faire installer à l'église un système adapté a été votée. Le dispositif retenu -et installé- consiste en 2 lustres chauffants par rayonnement infrarouge (8 branches) d'une puissance unitaire de 12 KW. Le montant de la dépense s'est élevé à 10 748 € HT.

L'installation a été subventionnée à hauteur de 50 % par le conseil départemental, soit 5374 €, le reste à charge est financé, à parts égales, outre la commune, par l'association St Blaise et la paroisse St Amand. Il est à noter que le poêle « brûle tout » va être mis en vente par la collectivité.

Réaménagement de la cuisine de la salle polyvalente et raccordement au réseau d'assainissement

Dans le cadre de la programmation des travaux de raccordement de la cuisine de la salle polyvalente au réseau d'assainissement collectif, il a été décidé de profiter de cette situation qui nécessite de casser le carrelage, et donc de le refaire, pour finaliser le réaménagement complet de la cuisine en facilitant le respect des règles relatives à l'hygiène alimentaire, notamment en matière de « marche en avant » (Cf. Démarche HACCP suivie par les services de la Direction Départementale des Services Vétérinaires).

Le projet de réaménagement et la méthode de travail retenus avec les différents corps de métier (plombier, maçon, électricien et carreleur) est planifié au mois de Juillet.

Durant cette période, la salle polyvalente sera indisponible (du 3 au 31.07.2015).

Le coût des travaux se répartit comme suit :

- Carrelage maçonnerie (Boutaud P.) HT : 4 611€]	
- Plomberie (CPL) HT 3 041,43 €]	Soit un total de 9 032,43 € HT
- Electricité (Autef) HT : 1 380 €]	

La demande de subvention, auprès des services du conseil départemental a reçu un avis favorable pour un montant de 30 % du montant HT, soit 2 709.73 €

Réhabilitation du logement de la poste :

- **Choix du maître d'œuvre travaux de réhabilitation du logement de la poste**

La commission d'appel d'offres, réunie le 27.02.2015, a retenu en qualité de maître d'œuvre chargé des travaux de réhabilitation du logement de la poste, le cabinet d'architecte DAA Jean Charles Delage, pour un montant d'honoraires fixé à 11 160 € HT, couvrant l'ensemble des prestations, à savoir : la mission de base et le suivi/exécution des travaux, et la coordination avec le bureau de Contrôle (BC) et la fonction Sécurité Prévention Santé salariés (SPS).

- **Choix du cabinet chargé du diagnostic avant travaux pour l'amiante et le plomb**

Il s'agit de la société DIAG-HABITAT, M. Frédéric DARTHOUT (Oradour Sur Glane) pour un montant de 250,00 € TTC.

- **Désignation du cabinet chargé de la Sécurité, de la Prévention et de la Santé des intervenants (SPS)**

En coordination avec l'assistant à maître d'ouvrage (AMO), de l'Agence TECHnique départementale (ATEC 87), il a été procédé au recrutement d'un cabinet assurant le contrôle, la sécurité, la prévention et la santé au travail pour les intervenants sur le chantier. Après analyse des offres des 6 cabinets ayant candidaté, c'est le cabinet Duboc qui est retenu pour une prestation à 630 € HT.

- **Désignation du bureau de contrôle des interventions**

Selon la même démarche, il a été procédé au recrutement d'un cabinet assurant le contrôle technique en lien avec la bonne exécution des travaux conformément au cahier des charges.

Sur la base des propositions de 5 cabinets ayant candidaté que le cabinet APAVE a été retenu pour une prestation à 1 300 € HT.

Remplacement de la porte de la mairie

Sur la base de la sollicitation de 4 fournisseurs, l'offre retenue pour effectuer le remplacement de la porte d'entrée de la mairie est celle de l'entreprise Sébastien Martinho (Javerdat), pour un montant de 2 451,50 € HT, subventionné par le conseil départemental à hauteur de 30 %, soit 735,45 €.

Changement de radiateur du secrétariat de mairie

Suite aux pannes multiples et aux difficultés de réparation et de maintenance dues à son « grand âge » compliqué par l'impossibilité de trouver des pièces détachées, le remplacement du radiateur du secrétariat de mairie est prévu avant le retour de la mauvaise saison.

Le montant de la dépense prévue s'élève à 2 447,04 € HT avec une atténuation de 30 %, soit 734 €, dans le cadre d'une subvention accordée par le conseil départemental.

Acquisition d'une gazinière simple à la cuisine de la salle des associations

Afin de répondre aux besoins des associations, et faciliter certaines activités s'inscrivant dans les Temps d'Activités Périscolaires (ateliers de cuisine), il a été procédé à l'acquisition d'une gazinière simple, four électrique et plaque mixte pour un montant TTC de 656 €.

Projet de changement de la passerelle sur l'Oncre

La passerelle à proximité de l'écluse menace de s'écrouler. Un premier chiffrage d'une passerelle piétonne (L 6m x l 1,5m), avec garde-corps horizontal a été sollicité sur la base de la structure déjà existante sur l'Oncre en envisageant la part réalisation des fondations (maçonnerie) en régie.

Un premier devis a permis d'évaluer le coût de l'opération afin de faire une demande de subvention auprès du conseil départemental. La réponse sera connue à l'automne 2015.

Le montant estimatif de cet équipement s'élève à 4 370,00 € HT et à 5 244,00 € TTC

La réalisation de ce projet est envisagée entre l'automne 2015 et le printemps 2016.

Travaux eau/assainissement

- **Élaboration notice hydraulique avant travaux et gestion de servitude**

Dans le cadre du renforcement/remplacement de la canalisation entre Pré cassis et la station de pompage de Lavergne, les travaux incluant la traversée d'une parcelle humide bénéficiant de recommandations d'exploitation pour la faune et la flore ont induit d'une part, la formalisation d'une déclaration sur la base d'une notice descriptive des travaux prévus, après validation par le propriétaire, pour avis et éventuelles prescriptions de précautions d'intervention par les services chargés de la police de l'eau et d'autre part, la signature d'une convention de servitude, définie et validée bilatéralement -commune/propriétaire- précisant les modalités de gestion par la collectivité de l'espace concerné par la traversée de la canalisation (convention validée).

- **Convention de fourniture d'eau par la commune de Cieux**

Pour finaliser le volet raccordement avec Cieux (Cf. étape de suppression de la station de La Valette), une convention avec la commune de Cieux relative à la fourniture d'eau, et les conditions du partenariat via les connexions au niveau d'Arnac et du Chêne-Pignier a été signée.

Voirie

- **Travaux de réparation et d'amélioration de la voirie communale**

Sous maîtrise d'ouvrage de la CDCVG, sur la base du programme validé en 2014, il a été procédé à la réfection des voies suivantes :

- les 2 parties de La Valette incluant la réfection de 30 mètres de caniveau
- le village de Laplaud

- **Aménagement bas-côté de la rue des Clématites (route de la Perrière)**

A partir de la demande de 2 riverains, il a été décidé le comblement du fossé situé entre leur propriété et la voie communale, en intégrant la mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) pour le segment traité, soit 36Ml.

Concernant les modalités de prise en charge, elles sont les suivantes:

- prise en charge de la fourniture des buses (annelé) par les propriétaires riverains demandeurs,
- le reste à charge de la commune soit, le comblement du fossé et l'aménagement du bas-côté, soit 2 367 € HT, subventionnés à hauteur de 50 % par le conseil départemental 2 367 € HT, soit 1 183 €.

Les travaux seront réalisés dans les semaines qui viennent par l'entreprise SOUDANAS (Cieux)

Affaires financières

Vente d'un caveau au cimetière

Suite à la demande de rachat d'un caveau communal non utilisé par la commune qui reste propriétaire d'un second caveau, il a été validé la vente du monument sollicité dans le respect de la procédure en la matière.

Le prix de vente, fixé en référence au prix actuel du M2 au cimetière, 26€, pour 7,5 M2 soit 195 €, a été notifié à l'intéressé qui l'a accepté.

Budgets primitifs 2015

Avant de passer au vote des budgets primitifs 2015, l'assemblée a adopté le compte administratif 2014, pour l'ensemble des budgets, communal, eau/assainissement, transport et CCAS, validant ainsi l'exercice budgétaire en accord avec le compte de gestion du trésorier.

Concernant les 3 taxes, taxe d'habitation (TH), taxe foncière bâti (TFB) et taxe foncière non bâtie (TFNB), l'assemblée a validé une hausse modérée pour tenir compte des contraintes pesant sur une majorité de ménages, soit pour:

- . Les 2 taxes, la TFH, la TFB (+ 1 %) et la TFNB (+ 0,73 %),

Soit un produit attendu de 185 999 € pour 2015 (+ 1 784 € par rapport à 2014).

- **Le budget primitif communal** s'établit en dépenses comme en recettes, en section d'investissement à 257 710,13 € et en section de fonctionnement à 534 819,40 €.
- **Le budget primitif d'eau et d'assainissement** s'établit, en dépenses comme en recettes en section d'investissement à 655 102,08 € et en section de fonctionnement à 151 578,77€.

- **Vote de la subvention au SIPES**

Comme chaque année, l'assemblée municipale a voté le montant de la subvention communale au budget de fonctionnement du SIPES, soit 4 573 € pour l'année 2015.

- **Subvention au CCAS**

Une subvention de 2 800 €, a été attribuée au CCAS - Centre Communal d'Action Sociale -, pour l'année 2015.

- **Subventions aux associations**

Les subventions 2015 validées par les membres du Conseil municipal, concernent 24 associations communales et/ou ayant des missions d'intérêt général, pour un montant de 4 656 €; elles sont attribuées sur présentation du bilan moral et financier de l'année écoulée, validé par les assemblées générales respectives.

Demande de ligne de crédit

Du fait de l'accélération des 2 premières tranches des travaux de la partie ferme des travaux de réhabilitation du réseau d'eau sans possibilité d'anticiper le calendrier de versement des subventions, prévu de juillet à octobre 2015, il a été validé le principe de solliciter une ligne de crédit auprès d'un établissement bancaire ; ceci dans le but de ne pas retarder le paiement des factures aux entreprises et prestataires concernés.

Le montant de la ligne de crédit est de 200 000 € pour une durée maximale de 6 mois (mai-octobre 2015).

Attribution de la dotation de compensation 2015 (CDCVG)

Dans le cadre de l'exercice des compétences de la CDCVG, le transfert de charges communales concerne un montant de 39 979 €. Toutefois, la réalité des charges exercées par la CDCVG, au profit de notre commune est supérieure de 22 792 € ; en effet, le total des charges qui concernent la voirie, la zone artisanale, l'habitat (lotissement), la musique en milieu scolaire, les chemins de randonnées (il s'agit de ceux inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de promenades et Randonnées –PDIPR-, pour un total de charges à hauteur de 62 771 €, soit un différentiel négatif de 22 792 €, affecté au budget communal, en qualité de dotation de compensation négative.

Pacte financier 2015 (CDCVG)

Au titre de l'exercice 2015, la CDCVG maintient son engagement de solidarité à l'égard des communes ; ainsi, la proposition votée en conseil communautaire qui consiste en l'attribution de la somme de 46 237 € au titre du pacte financier a été validée, se traduisant par une attribution de 46 237 €.

Adhésion pour paiement des usagers sur Internet

En réponse à la proposition du Trésorier consistant à adhérer à l'application des titres payables sur Internet par la mise en ligne des créances émises par la commune, il a été donné une suite favorable à la demande, par voie de décision adressée au trésorier pour application.



Affaires générales

Renouvellement de la convention d'assistance technique avec le conseil général pour la surveillance des installations d'assainissement collectif

La commune a renouvelé avec le conseil général, une convention relative à la maintenance et aux opérations de contrôle des installations d'assainissement collectif, pour un tarif de 0,41 €/habitant à compter de 2015 (le tarif était inchangé depuis 2009 : 0,40€/habitant).

Equipement de compteurs électriques (le bourg, rue du cèdre et Laplaud)

Dans le cadre des 2 opérations d'enfouissement des réseaux (Laplaud et rue du cèdre, de l'église à Chez-Cressac) assurées et financées par ERDF, (hors candélabres), il a été nécessaire, pour finaliser les installations, de poser 2 compteurs électriques afin de procéder au suivi des consommations d'éclairage public sur ces 2 zones, pour 1 montant unitaire de 1498,57 € HT, soit 2 997,14 HT pour les 2 zones.

Enfin, dans le cadre des travaux de modernisation du réseau d'eau, le raccordement du village de Laplaud au réseau du centre bourg, a nécessité l'installation d'un surpresseur induisant la pose d'un compteur électrique spécifique, pour un montant de 1 498,57 € HT. Cette délibération votée par le conseil municipal, s'inscrit dans le programme en cours de réalisation ; la dépense est imputée au budget eau/assainissement.

Achat de terrain à Lavergne en vue de la construction de la station de reminéralisation

Pour poursuivre les travaux de modernisation du réseau d'eau, dans la continuité de la station de pompage de Lavergne, il a été procédé au bornage d'une parcelle, (surface de 216 m²), nécessaire à la construction de la station de reminéralisation. L'acquisition, sur la base de 15 € le M², s'élève à 3 240 €, hors frais de notaire à la charge de la commune.

Désignation d'un correspondant citoyenneté

Suite à la demande du préfet, Christian Vigneron a été désigné correspondant citoyenneté par l'assemblée municipale. En termes de missions dédiées à cette fonction, il s'agit de relayer au plus près du niveau local les informations ou initiatives préfectorales en la matière.

Mise à jour du site Internet du sentier « L'arbre et l'Abeille »

Sur la base du constat d'obsolescence du site concerné, la société Ackwa technologies a été retenue pour assurer la mise à jour du site du sentier de découverte « L'arbre et l'abeille », pour un montant de 240,00 € HT soit 288,00 € TTC.

Convention ouvrant droit à la PALULOS pour la réhabilitation du logement de la poste

Le projet de réhabilitation de la poste, inclus au programme Habitat départemental a fait l'objet d'un accord des services de l'état se traduisant par le droit à la Prime à l'Amélioration des Logements à Utilisation Locative et à Occupation Sociale (PALULOS).

Afin de concrétiser les droits ouverts par cet accord, TVA à 5 % sur l'ensemble des travaux et prime de l'état -1€- permettant un emprunt à 1,90 %, couvert par le montant des loyers, une convention avec l'état va être signée par la collectivité; cette dernière, stipule les droits et obligations de la collectivité en qualité de bailleur social.

Démarche de coordination des travaux d'enfouissement des réseaux en centre bourg (projet aménagement centre bourg) et ceux en lien avec la fibre (DORSAL)

Le projet d'aménagement du centre bourg, a fait l'objet de la validation de la première étape qui consiste en l'enfouissement des réseaux (Electricité, téléphone), totalement à la charge organisationnelle et financière du SEHV, pour 2016.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la phase pilote du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), en référence au projet intercommunal CDCVG d'amener la fibre au plus près des entreprises et des collectivités qui a été validé pour exécution en 2014-2015, les travaux de génie civil coordonnés par DORSAL sont programmés de mai à octobre 2015.

En conséquence, pour éviter des doublons de travaux -et de coûts !- pour les différents maîtres d'ouvrages, un accord a été sollicité et validé entre DORSAL et le SEHV; il concerne la concertation préalable et la coordination de l'exécution des différents travaux dans une seule opération de génie civil pour le segment de la RD 711, « La Brousse (carrefour)- le bourg (face salle polyvalente, à droite en montant). Le calendrier initialement prévu par DORSAL de fourniture de Très Haut Débit à partir du centre bourg -Installation devant salle polyvalente- couvrant la desserte dans un rayon de 1,5 km, sera respecté, c'est à dire entre mars et juin 2016. Pour en savoir plus sur la desserte de la commune en matière de Très Haut Débit, (lire l'article complémentaire en page 10).

Point sur l'avancée des dossiers relatifs aux chemins communaux

Il a été procédé à l'inventaire des chemins qui font l'objet d'une demande de démarche de changement d'assiette ou d'aliénation. Après étude de chaque situation, il est proposé de lancer la démarche pour :

- Changement d'assiette d'un segment de chemin inclus au PDIPR (Les cassines/le trou du Renard)
- Demandes d'aliénation :
 1. Ancien chemin à la Tuilière des Herses
 2. Chemin dans le village de La Valette
- Remise en état d'un chemin situé aux herses en collaboration avec ADN et le service technique de commune sur la base d'une programmation dans les semaines à venir

Par ailleurs, une demande d'aliénation d'un segment traversant une propriété privée à proximité du village de La Quérandie n'a pas été jugée recevable du fait de sa fonctionnalité amont (vers La Quérandie) et aval (vers le village de Marcillac commune de Brigueuil). Une recherche de solution en lien avec un éventuel changement d'assiette est en cours de réflexion avec le propriétaire demandeur.

De même, l'examen de la situation d'un chemin au Puy de Bos est sollicité par les riverains; la question va être étudiée durant l'été en collaboration avec les propriétaires riverains.

Révision de la carte communale

Le projet de révision de carte communale vient d'être finalisé sur la base d'un rapport de présentation, répondant aux exigences réglementaires tant du point de vue de l'état des lieux, en concertation avec les Personnalités Publiques Associées -PPA- (conseil départemental, chambre d'agriculture, direction départementale des territoires et conseil architecture, urbanisme, environnement) que de celui de la démarche prospective pour rester en phase avec la politique communale privilégiant la qualité de notre patrimoine et de notre environnement.

Ainsi, le rapport de présentation, qui vient d'être adressé aux services de l'état en vue de son examen pour la réalisation de l'enquête publique (qui aura lieu à la rentrée de septembre), est constitué des 5 parties suivantes:

- **les documents cadres à prendre en compte** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, -SDAGE- Loire Bretagne, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux -SAGE- Vienne, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique -SRCE-, le Schéma Régional Climat Air Energie -SRCAE-,
- **Javerdat, une commune en mutation** incluant une analyse socio démographique sur ces dernières décennies,
- **l'analyse de la consommation foncière** à partir de la carte communale existante,
- **les enjeux de la révision**, en référence au programme de l'équipe municipale, de ses principes et de ses valeurs appliqués au projet,
- **les demandes d'ouverture à l'urbanisation.**

Pour compléter le dossier, la représentation des propositions (issues des demandes) validées par les PPA est réalisée au travers d'une cartographie élaborée village par village ; elle est complétée

par une carte globale de la commune alliant les projections de la carte communale à la traduction schématisée de l'application des documents de référence.

Il est à noter que la carte communale est, au regard de l'évolution législative, la dernière sous cette forme. La prochaine itération sera sous forme de PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Organisation du droit de l'instruction des sols

Pour information, il est rappelé que l'état, par DDT interposée, ne procédera plus à l'instruction du droit des sols, c'est à dire tout ce qui est lié avec l'urbanisme: permis de construire, d'aménager...).

En conséquence, pour pallier ce désengagement de l'état, un service commun intercommunal « urbanisme » est créé à partir de celui existant à la ville de Saint Junien ; il sera opérationnel au 01.07.2015.

Toutefois, pour faciliter les démarches des demandeurs en matière d'urbanisme, les premières étapes restent inchangées. L'accueil, la phase de pré-instruction des dossiers et l'articulation avec le service instructeur restent assurés par votre mairie.

Cette situation, qui induit un changement pour la commune, et une dépense nouvelle puisque ce service intercommunal sera payant (probablement au prorata de l'activité générée par chaque commune - la réflexion est en cours), présente un réel avantage: celui de la proximité ; en effet, les instructeurs, basés à Saint Junien, seront accessibles à la demande des porteurs de projets de chacune des communes (plutôt sur rendez-vous) pour aider les porteurs de projet à finaliser leurs démarches et leurs dossiers.

Affaires sociales

Projet de classe découverte école Javerdat

L'équipe pédagogique a réalisé avec les élèves de CM1 et CM2 (47 élèves) un projet de classe découverte. Il a concerné un séjour à Montignac en Dordogne, du 11 au 13 mai, soit 3 jours et 2 nuits, sur le thème de la découverte, de la culture et du patrimoine historique. Le programme précis a été mis en œuvre sur la base d'un carnet de voyage. Les travaux des élèves ont fait l'objet d'une restitution présentée lors d'une exposition réalisée en fin d'année scolaire.

Chaque commune du RPI a contribué, sous forme de subvention, au financement de ce projet à hauteur de 1 200 €. Le coût total du projet s'élevant à 7 529 €).

Inauguration aire multisports

Pour mémoire, le projet d'aire multisports (Cf. photo en couverture) est né de l'initiative de 3 conseillers municipaux de l'équipe précédente, Laurent Dubreil, Sébastien Jalouneix et Laurent Pimpin, qui avaient travaillé le concept, prospecté sur ce qui se faisait dans d'autres communes, procédé à des auditions de fournisseurs pour nous permettre de projeter la faisabilité technique et financière. C'est sur la base de ce travail préparatoire que la nouvelle équipe a pu finaliser ce projet d'installation de l'aire multisports. Qu'ils en soient remerciés.

Ainsi, l'inauguration de l'aire multisports a eu lieu le mercredi 22 avril 2015 en présence de M, Jean Claude Leblois, président du tout nouveau conseil départemental (Ex conseil général), les élus communaux, intercommunaux et de la commune de Cieux. Un tournoi sportif, coordonné par l'équipe du SIPES et organisé pour l'occasion en présence de nombreux enfants et adolescents a connu un vif succès.

Pour information, cet équipement s'inscrit dans la droite ligne de l'objectif de mise en œuvre d'une politique sociale pour le plus grand nombre.

Ainsi, cet équipement va permettre de répondre aux besoins de la population au travers de plusieurs axes :

- Le 1^{er}, à destination des familles avec enfants et adolescents demandeurs d'un espace en libre utilisation
- Celui du volet sportif du Projet Educatif Territorial (PEDT) formalisé dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, dont un des éléments constitutifs du plan d'actions intègre un volet sportif, permettant une diversification des pratiques

- Toujours sur le plan sportif, en référence aux programmes de l'éducation nationale en matière d'activité physique, coordonnée par les équipes enseignantes
- Et enfin, et c'est un élément assez développé, sur notre commune, et nous y tenons beaucoup, celui des activités physiques pour les adultes et les seniors, porté par l'association de gymnastique volontaire « Javerdat jeunesse » ; cette dernière ayant pour objectif le maintien en santé dans un axe de promotion de l'activité physique pour tous et de prévention du vieillissement.

En résumé, il s'agit d'un espace de rencontre et de convivialité intergénérationnel qui permettra d'améliorer la qualité de vie et de contribuer à la cohésion sociale, notamment pour les jeunes.

Un règlement d'utilisation de l'aire multisports pour accès libre, à l'intention des utilisateurs, est mis à disposition par voie d'affichage sur le site.

La fibre optique publique bientôt à Javerdat !

Selon les informations fournies par DORSAL, dont le directeur a été reçu par les membres du conseil municipal, les informations ci-après ont pour but de faire le point sur l'actualité en matière d'accès au haut débit.

Les travaux visant à améliorer l'accès au haut débit de la commune vont démarrer d'ici quelques semaines. Réalisées par DORSAL, le service public du numérique en Limousin, ces opérations permettront aux habitants du centre bourg et des quartiers Sud-Ouest de la commune, de bénéficier des offres triple play des fournisseurs d'accès (internet, TV, téléphonie) au 1^{er} semestre 2016.

La fibre optique publique sera déployée jusqu'au sous-répartiteur du centre-bourg, qui dessert 200 lignes téléphoniques cuivre. La quasi-totalité de ces foyers franchira ainsi le seuil des 5Mbits/s. Une autre intervention de montée en débit est programmée au niveau du sous répartiteur de Saint-Junien (lieu-dit Pont-à-la Planche). Elle impactera bénéfiquement la zone sud-ouest de Javerdat.

Ces travaux, d'une durée de 4 semaines environ, se feront pour partie en coordination avec le Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV), afin de profiter des tranchées qui seront créées pour enfouir les lignes électriques du centre bourg.

Au-delà des particuliers, l'arrivée de la fibre optique publique au centre du village ouvre également des perspectives nouvelles pour des raccordements directs d'entreprises ou de sites publics comme la mairie ou l'école par exemple.

Après la fin des travaux, il faudra patienter quelques mois pour souscrire à un abonnement. La commercialisation du nouveau réseau aura lieu au cours du 1^{er} semestre 2016. Les Javerdauds en seront informés en amont, par une réunion publique.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre du SDAN pilote limousin (schéma directeur d'aménagement numérique). Le projet soutenu par les communautés de communes de Vienne Glane et du Pays de la Météorite, engagées ensemble sur le terrain du numérique avant même leur fusion prévue à la fin de l'année, a en effet été sélectionné par DORSAL maître d'ouvrage de l'opération. Dans le cadre de la convention signée avec DORSAL, les deux collectivités participent au financement des travaux, à hauteur de 15%. Certaines entreprises profitent déjà du partenariat avec DORSAL qui a notamment permis de raccorder au très haut débit public la société Euro-PLV à Saint-Victournien.

Qui est DORSAL?

Créé en 2002, le syndicat mixte DORSAL est l'outil dont se sont dotées les collectivités pour l'aménagement numérique du Limousin. En partenariat avec les territoires, il développe un réseau haut et très haut débit public, pour pallier au déficit d'initiative privée dans les secteurs ruraux.



BIP « UNE ITALIE QUI CHANTE »

Jeudi 2 Avril, à 20h30, la Salle des Associations était transformée pour un soir en salle de spectacle pour accueillir la représentation des Brigades d'Intervention Poétiques (BIP) de La Mégisserie.

En présence de M. Couqueberg, directeur de La Mégisserie et d'un public venu nombreux, M. Jean Métégnier nous a présenté un petit concert à histoire: « UNE ITALIE QUI CHANTE »:

Jean Métégnier, compositeur et acteur a fait voyager son public dans son Italie natale à travers les récits de son histoire personnelle, des traditions de son pays et aussi des chants accompagnés par lui-même au violoncelle et au violoncellino avec parfois la participation de l'assistance.

Des applaudissements très nourris ont clôturé le spectacle.

Le pot de l'amitié a permis de poursuivre les discussions entre tous les participants dans une ambiance très conviviale.

COURSES CYCLISTES St JUNIEN-St JUNIEN

Cette course a lieu le 12 septembre 2015 après midi, elle passera dans le centre bourg en provenance du Pont à la Planche et se dirigera vers la Brousse, la Tuilière des Herses puis direction le chêne Pignier et elle quittera la commune en prenant la route de Cinturat.

Pour le bon déroulement des courses cyclistes empruntant les routes de notre commune, nous avons besoins de signaleurs bénévoles et nous faisons appel à toutes les bonnes volontés.

Si vous souhaitez devenir signaleur, il faut être titulaire du permis de conduire. Vous pouvez contacter J. THEOLET en mairie de Javerdat.

INFORMATIONS GENERALES

Le projet de fusion de la communauté de communes Vienne Glane avec La Météorite

Au 01.01.2016, les 2 communautés de communes Vienne Glane et La Météorite n'en feront plus qu'une. Afin de comprendre les incidences de cette décision, les éléments ci-après apporte un éclairage sous divers angles. Après l'avis des présidents, sur la base d'un travail de réflexion des représentants des 2 collectivités permettent de préciser les périmètres de la future entité, ses compétences et son projet. Enfin, une série d'initiatives visant l'association des élus et des populations a pour objectif de mieux connaître notre futur territoire auquel chacun d'entre nous pourra s'identifier.

L'interview des présidents, Joël RATIER et Jean Luc ALLARD

Pourquoi la fusion entre Vienne-Glane et La Météorite est-elle une évidence ?

Jean-Luc Allard (JLA) : *Je vais prendre un exemple que je connais bien en tant qu'ancien président d'association : le handball. Depuis maintenant 14 ans, le club s'appelle le ROC-ASSJ. Ce sont près de 400 licenciés de Rochechouart, Vayres, Saillat, Saint-Junien qui jouent sous le même drapeau et qui portent en même temps les couleurs des deux villes centres de Météorite et Vienne-Glane. Ce sont des dirigeants du club qui habitent toutes les communes des 2 territoires et ont toujours eu soin d'une direction partagée qui ne profitent pas à une commune en particulier mais bien à toute la structure. Avec l'exemple du hand, on le voit : dans la vie concrète des personnes, la fusion, elle est donc déjà là. Comme souvent, ce sont les populations qui donnent la voie à suivre.*

Joël Ratier (JR) : *Avec la fusion entre nos deux communautés de communes, nous faisons la démonstration que c'est parce qu'il y a un territoire partagé et vécu par les habitants que nous pouvons la réussir. Ce ne sont pas les coups de menton de l'Etat qui font la réussite d'un projet de territoire et son développement ; c'est d'abord le vécu des habitants et ensuite la volonté des élus. Grace aux actions publiques de qualité, les équipements de proximité portés en synergie par les communes et les intercommunalités, nous voyons la démographie de nos deux territoires se développer, toutes les communes en profitant.*

Qu'est-ce que va changer la fusion pour les habitants et les communes ?

JR : *Nous allons appliquer la même stratégie que lorsque nous avons forgé Vienne-Glane : faire de l'action*

publique un moteur de développement. Avec Vienne-Glane, nous avons eu les moyens de construire le Centre aqua-récréatif, de mener une politique culturelle forte avec le centre culturel de La Mégisserie, de défendre l'emploi avec des zones d'activités dynamiques, de soutenir les communes dans leur budget à travers un pacte de solidarité financière ambitieux. Avec la nouvelle communauté de communes, nous voulons le droit au numérique pour tous, soutenir la filière avec la Cité du cuir et toujours aider les communes pour un aménagement équilibré et solidaire du territoire.

JLA : Nous l'avons constaté avec mon collègue Joël Ratier. Il y a un enthousiasme fort des élus pour ce projet de fusion. Autrement dit, ce qui peut changer avec la fusion, c'est de construire une nouvelle dynamique qui profite à tous. Sur le territoire de La Météorite, l'intercommunalité a été l'occasion de construire une action publique ambitieuse pour le développement durable à laquelle ont répondu positivement les habitants. Pour demain, nous avons des projets importants pour les habitants, qui peuvent vraiment aider nos communes. Je pense au numérique, je pense aussi à la Maison de santé et au Centre de Recherche sur les Impacts à Rochechouart (le CRIR).

En quelques mots, votre ambition pour ce nouveau territoire ?

JLA : Défendre et porter la démocratie de proximité.

JR : Permettre à chacun de trouver ici le droit de bien-vivre.

Une méthode pour réussir, le travail avec toutes les communes

La fusion se prépare depuis maintenant 2 ans. Retour sur les grandes étapes de ce regroupement entre Vienne-Glane et La Météorite qui conduisent jusqu'au 1^{er} janvier 2016.

Jun 2012 : est constitué un groupe de pilotage avec les 2 bureaux communautaires où tous les Maires des 13 communes sont présents

Jun 2013 : est présenté un état des lieux des atouts du territoire

Jun 2014 : l'ensemble des actions publiques menées par les deux communautés est évalué

Décembre 2014 : les élus demandent des études complémentaires dont la plupart sont réalisées en interne par les services de Vienne-Glane, de La Météorite, de Saint-Junien et de Rochechouart

Jun et septembre 2015 : l'ensemble du travail sur la fusion sera présenté à tous les conseillers communautaires et tous les conseillers municipaux

Novembre 2015 : les habitants de tout le territoire seront invités à participer aux Ateliers du territoire

Décembre 2015 : Le nouveau siège de la communauté de communes sera inauguré permettant d'offrir de nouveaux services à tous les habitants du territoire

Que sera La future communauté de communes ?

Vienne Glane + Météorite	
C'est	Ce sera
<p>Un territoire attractif Une croissance démographique de 8 % en 12 ans Un lycée classé second pour toute l'académie 450 associations sur les 2 territoires 340 km de sentiers de randonnées Un plateau technique performant et un pôle gérontologique en construction</p> <p>Le 3^{ème} bassin économique de la Région Presque 10 000 emplois sur les 2 territoires 30 % de l'emploi dans l'industrie 60 % des actifs de Vienne-Glane et de La Météorite travaillent sur le territoire</p> <p>Des services publics au service de la qualité de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfance : 3 multi-accueils, 3 Relais assistantes maternelles, 1 micro crèche ; 6 ALSH avec plus de 600 places disponibles • Culture : 2 écoles de musique intercommunales / 1 EPCC (comprenant La Mégisserie et le Ciné-Bourse) / 2 médiathèques / 2 espaces publics numériques • Sport : 3 gymnases, 2 complexes sportifs (Saint-Junien et Oradour), un Palais des Sports, un centre aqua-récréatif 	<p>Un territoire de projets au service des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le long des quais de la Vienne, la Cité du cuir accueillera un espace muséal et une entreprise du cuir avec la création de 80 emplois • La création de la zone d'activité de Boisse • La couverture de 96 % du territoire en haut-débit • Des espaces numériques pour le développement du télétravail • La création d'une maison de santé à Rochechouart • La création du Centre de Recherche sur les Impacts de Rochechouart (• La mise en place de grandes boucles de randonnée • Une école de musique intercommunale dont les tarifs s'harmoniseront à l'avantage de tous les élèves • Avec les déchetteries de plus en plus utilisées, le soutien à une ressourcerie

La fusion... avec vous !

Plusieurs initiatives seront prises afin que la fusion appartienne aussi aux habitants

- **Participez au concours photos** : autour de 3 thématiques (« patrimoine », « paysages », « scène de vie »), vous pourrez nous raconter et nous montrer votre territoire intercommunal. A chaque vainqueur, un équipement numérique sera offert.
- **Découvrez les réalisations et les projets intercommunaux** : une exposition sera réalisée pour faire découvrir le travail passé, présent et futur de l'intercommunalité.
- **Donnez votre avis** : un sondage sera réalisé pour que vous nous disiez votre avis sur l'intercommunalité, sur ce qui a été réussi, ce qu'il faudra réussir, ce qui compte pour vous.
- **Construisez le projet intercommunal** : parce que l'intercommunalité est au service des habitants, venez participer aux Ateliers du territoire pour nous dire vos priorités.

« Faites un portrait de votre territoire » : un concours photo primé

De juillet à fin septembre, participez au concours de photo organisé par les communautés de communes Vienne-Glane et Météorite. Prenez en photo le territoire... Montrez-nous votre territoire. Photo de pro ou de portable, l'important c'est le regard : un quartier des 13 communes ; un coin de nature entre Vienne, Glane et Graine ; un soir de festival ou une journée dans une commune, etc... Faites de vos beaux-jours ici, une photo.

Un jury choisira 10 photos dans 3 catégories. Ensuite, les habitants par leur vote attribueront 3 prix à la suite de 3 expositions consécutives à La Mégisserie, à la Maison des Consuls, à la Mairie de Rochechouart.

Règlement du concours et questions : communication@cc-vienneglane.fr ou 05-55-02-82-15 (Catherine Guillon)

Vienne-Glane + Météorite... une fusion déjà faite par les habitants

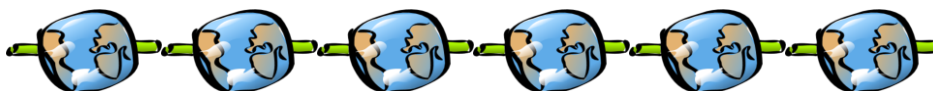
Peut-être en avez-vous entendu parler ? Peut-être pas ? Mais le 1er janvier 2016, des frontières très proches vont s'effacer... celles qui séparaient les deux Communautés de communes du Pays de la Météorite et de Vienne-Glane. Avec la nouvelle année, il n'y aura plus qu'une communauté de communes, réunissant 13 communes, allant de Saint-Junien à Rochechouart, d'Oradour-sur-Glane aux Salles Lavauguyon.

Des atouts pour se regrouper. C'est l'Etat en 2011 qui a imposé à certains territoires de se regrouper. Si cela a pu être difficile en certains endroits, ici, il y avait une réelle et forte volonté à se regrouper. Ce nouveau territoire comprend les 3 pôles historiques du développement local : Saint-Junien-Saillat-Rochechouart. Et aujourd'hui, avec la 2x2 voies et la proximité de Limoges, un 4ème autour d'Oradour-sur-Glane/Saint-Victorien se constitue. La fusion des deux territoires constitue un moyen de peser plus dans une grande région et auprès de notre voisine la métropole de Limoges.

La fusion existe déjà. Avec plus de 26 000 habitants, 10 000 emplois, avec une piscine ou un cinéma que fréquentent autant une famille de Saint-Martin que de Cheronnac, 450 clubs où se retrouvent Rochechouartais, Saint-Juniauds, et Saillatais, un hôpital où chacun peut se faire soigner, un lycée que fréquentent les jeunes de nos 13 communes, un pôle sport que fréquentent des milliers de personnes du territoire, un centre culturel conventionné, des événements comme Légend'Air ou Le Labyrinthe de la Voix pour lesquels on vient de loin... les habitants ont déjà initié la fusion.

Le développement des communes... avec l'intercommunalité. Il y a moins de 15 ans, les intercommunalités de Vienne-Glane et de La Météorite naissaient. L'enjeu était de mutualiser des services, des moyens et des projets... au service du développement des territoires. La croissance de la démographie et de l'emploi, la préservation du cadre de vie et l'ambition touristique, le bien-vivre pour tous avec l'accès à tous les services publics de proximité... Telles étaient les volontés des élus qui se regroupaient alors.

La fusion. Rien ne change. Tout change. Le traitement des routes communales (hors panneaux d'agglomération, le traitement des déchets, les chemins de randonnée, le centre aqua-récréatif, la création d'un théâtre ou l'action pour le développement économique : voilà l'action intercommunale au quotidien, au service des communes et des habitants. Demain, les mêmes services seront assurés avec la fusion. D'autres pourront désormais s'envisager. Certains sont déjà programmés. Citons quelques-uns de ces projets : le numérique pour tous et partout ; la maison de santé à Rochechouart pour les soins de proximité ; la Cité du cuir à Saint-Junien pour le développement de la filière ; la nouvelle zone économique de Boisse pour accroître l'activité et l'emploi, un schéma de développement touristique ambitieux qui va pouvoir mettre en résonance tous les atouts naturels, patrimoniaux, mémoriels et de loisirs de notre territoire allant de la réserve naturelle nationale au projet pleine nature, en passant par la valorisation des structures d'accueil et de nos sites remarquables. L'idée est bien celle des origines : « Toutes les communes ensemble... pour progresser ensemble ».



LA COMMUNE ET SON PATRIMOINE

Depuis de nombreuses années notre commune a sauvé une ancienne bascule située à l'entrée du village. Une autre privée appartenant à la famille Morichon (et Maurichon) a été détruite et se trouvait à proximité immédiate de la tuilerie familiale à La Tuilière Des Herses.

Ces bascules avaient une valeur importante pour la vie de la commune car elles servaient à la régulation de l'activité artisanale et agricole de Javerdat. (Pesée des récoltes, des animaux par ex).

Notre souci est de faire en sorte que cette ancienne bascule ne soit plus amenée à subir des dégradations supplémentaires dues au temps qui passe mais redevienne la « photographie » de notre passé.

Le projet de sa restauration va être soumis au vote de l'assemblée en privilégiant l'hypothèse d'une action avec la fondation du patrimoine ; dans cette éventualité, le cadre de réalisation du projet pourrait être un appel au mécénat populaire sous la forme d'une souscription publique pour la restauration et la sécurisation de cette ancienne bascule.

Si cette initiative se concrétise, une information sera diffusée sur la base des décisions de l'assemblée municipale.

INSTALLATION D'UNE VIDEOSURVEILLANCE

Sur un domaine privé (maison d'habitation...)

Suite à un questionnement d'habitants de la commune, sur le thème de la réglementation en matière de projet d'installation de système de vidéosurveillance, suite à une petite recherche, un point ci-après est formalisé pour répondre à un premier niveau de questionnement, sans autre prétention que d'informer et de sensibiliser à un sujet qui mérite toujours d'être approfondi et mûri avant exécution.

Déclaration préalable à la CNIL : le dossier

Avant de l'installer, il est obligatoire de déclarer votre dispositif de vidéosurveillance à la CNIL (**Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés**) en envoyant un dossier complet dans lequel il faut :

- justifier les raisons de cette installation ;
- indiquer la nature du matériel installé : marque, nombre, description technique... ;
- préciser les modalités d'enregistrement des données.

Cnil et vidéosurveillance : les autres obligations (qui s'imposent à tous)

Référence : articles de loi 226-1 et L120-2. .

À cette obligation de déclaration s'ajoutent d'autres obligations légales :

- informer le public ou les salariés par un panneau visible indiquant que le lieu est sous vidéosurveillance ;
- laisser au public un droit d'accès aux données qui le concernent (notamment afin de vérifier que les images ont bien été effacées dans les délais légaux) ;
- la conservation des données ne peut excéder un mois ;
- le système de vidéosurveillance doit respecter la vie privée des personnes et ne jamais filmer l'intérieur ou l'entrée d'un immeuble d'habitation.

RESPECT DES LIMITATIONS DE VITESSE

Nous sommes une commune rurale avec de petites voies de communication. De plus, certains villages sont limités à 30 ou 50 Km à l'heure ; il est donc rappelé que ce n'est simplement à la hauteur du panneau qui faut réduire sa vitesse mais d'un panneau à l'autre. Pensez aux autres et aussi à vous !



GESTION DES DECHETS VERTS

Les nombreux incendies liés à des imprudences induisent la nécessité de rappeler les règles de base renforcées par une législation qui s'impose à nous tous ; en conséquence, nous nous faisons le relais de cette réglementation pour faciliter son application au quotidien.

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Non, sauf exception, vous n'avez pas le droit de faire brûler vos déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage...) dans votre jardin.

Alors que l'emploi du feu pour l'incinération des déchets verts (de jardin, de tonte et de taille) était jusqu'alors autorisé en certaines périodes de l'année, notamment à l'automne, **il est désormais interdit toute l'année en tout lieu du département.**

À noter : les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour [nuisances olfactives](#).

Mise à jour le 15.11.2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Règle générale :

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs [déchets ménagers](#) à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épiluchures.
- Les matières plastiques, les pneus.....

À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée, pour la commune, par la communauté de communes de porte à porte. Ils peuvent également faire l'objet d'un [compostage individuel](#).

Le brûlage des **déchets verts** résultant d'une **EXPLOITATION AGRICOLE**, sont autorisés dans le respect d'éventuelles restrictions locales prévues par arrêté municipal et selon les directives de la préfecture. Les feux doivent IMPERATIVEMENT être éteints à 14h00.

Pour rappel : En cas de difficultés pour vous rendre à la déchetterie, la collecte des déchets verts peut être assurée à votre demande à votre domicile. **Le jour fixé pour Javerdat est le mercredi.**

En cas de besoin, il suffit de vous inscrire, 48h avant la collecte, auprès du service de collecte des Ordures ménagères de la Communauté de communes Vienne Glane ; Tél. : 05-55-71-78-78. Il est à noter que ce service est payant.

Pour tout renseignement se connecter à www.cc-vienneglane.fr ou appeler le 05.55.71.78.78

UN PEU DE BOTANIQUE

LE GENEVRIER

Cet arbre méconnu aujourd'hui a été longtemps associé à la notion de fête ou de bonheur dans notre région. Très répandu dans nos campagnes en particulier dans les landes, il était très utilisé pour la cuisine ou la médecine du pauvre. Le genévrier qui nous intéresse aujourd'hui est dit genévrier commun caractérisé par des feuilles rigides et piquantes.

Une autre caractéristique concerne ses fruits « baies »



qui se retrouvent sur le même sujet, les baies les plus jeunes apparaissant avant la chute des baies plus anciennes les plus mures. Son usage culinaire ou médicinal était assez vaste car on se servait à la fois de son bois ou de ses baies. On retrouve les baies dans la préparation de la choucroute, dans des sauces ou dans la cuisson des aliments pour faciliter la digestion, en médecine du pauvre en infusion pour soulager la toux ou les bronches. On les utilise pour la réalisation de l'alcool de genévrière ou du gin anglais.

« ARBRE DU BONHEUR »

Lors des fêtes familiales ayant trait en particulier au mariage, la pratique centrée sur le fait que le genévrier servait de décoration pour la réalisation d'arche ou de porte était assez répandue. Sa résistance, même coupé, lui permettait, quelle que soit la saison, de conserver un bel ombrage et une belle couleur.

En limousin, il était assez répandu dans les landes et tourbières dont on se servait à la fois de ses aiguilles ou de ses baies. On trouve encore de très beaux sujets sur les monts de Blond mais aussi sur la lande de Cinturat. Sa silhouette élancée au milieu des bruyères en fait un bel arbre. Il y a encore de très beaux spécimens de plus de 10 m de haut sur notre commune, soit isolés, soit en petit groupe. Il est souvent le repère d'une population d'oiseaux qui y trouve à la fois le gîte et la nourriture.

Ses épines lui servent de protection contre certains animaux mais la densité de son feuillage surtout chez des sujets âgés en fait un bel abri pour les chevreuils.

Son avenir semble très compromis aujourd'hui d'abord par sa méconnaissance mais aussi par l'exploitation forestière intensive et quelque peu dévastatrice.

Il sera sans doute nécessaire de lancer un processus de protection ou de sauvegarde des plus beaux sujets encore existants, tout en préservant son habitat naturel.

LES PLANTES ENVAHISSANTES TERRESTRES

Nous avons sur notre territoire des plantes dites envahissantes. Nous ne devons pas les laisser s'installer malgré leur beauté apparente. Elles étouffent toutes les autres plantes là où elles s'installent.

RENOUEE DU JAPON



Cette plante (rhizome) pousse dans les profonds remaniés et ensoleillés. Elle forme des fourrés denses et impénétrables. Le feuillage est en forme de cœur vert clair, les longues tiges creuses et cassantes, sont segmentées pouvant atteindre 3 mètres de haut et 2 cm de diamètre, de couleur verte piquetée de rouge. Les fleurs sont en grappe blanches de 8 à 12 cm de long. Cette plante se reproduit par bouturage et des racines et très rarement par les graines ;

Destruction : Faucher très régulièrement avant que la plante n'est le temps de fleurir, évacuer les déchets et ce pendant plusieurs années afin d'épuiser la plante jusqu'à sa disparition. Arrachage des petits pieds isolés (avec extraction des rhizomes).

BALSAMIME DE L'HIMALAYA



Cette plante ressemble à l'impatiens par son aspect, elle provient de l'Himalaya et a été introduite en France comme plante d'ornement.

Elle aime les sols humides, riches plus ou moins ombragés. Elle apparaît au printemps et disparaît au premier gel non sans avoir livré de 700 à 1000 graines par pieds (pouvoir de germination : 2 ans)

Les fleurs de 25 à 40 mm sont roses et les fruits ressemblent à des capsules en forme de de gousses qui, en éclatant, projettent les graines.

Destruction : arrachage dès l'apparition des jeunes plantes au printemps pour éviter la prolifération. Sinon, sur les grandes surfaces, effectuer un fauchage très près du sol.

RAISIN D'AMERIQUE



Cette plante pousse dans les milieux humides et riches. Elle peut mesurer jusqu'à 3 mètres de haut, les feuilles sont grandes, les tiges rouges, les fleurs sont blanches légèrement rosées en port tombant et les baies sont toxiques. Elle se propage très rapidement par les graines.

Destruction : Arrachage des jeunes plants, fauchage régulier avant la floraison pour éviter la propagation.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Association des Parents d'Elèves du RPI des écoles de Cieux et Javerdat

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 18 décembre 2014.

Le bureau est le suivant :

- Présidente : Florence BOUTAUD
- Vice-président : Guillaume LAMBERT
- Trésorière : Aurore SOULAYRES
- Trésorier adjoint : Olivier JENDILLOU
- Secrétaire : Sandrine MARINAULT
- Secrétaire adjoint : Vincent NAUDIN

Nous avons organisé :

- **Une vente de chocolats** pour Pâques
- **Le carnaval** des écoles à Javerdat le 15 mars qui a eu un grand succès. Nous remercions le SIPES et Vincent NAUDIN pour la fabrication de Mr Carnaval, le clown Jean-Paul pour l'animation, ainsi que tous les enfants et leurs parents.

17

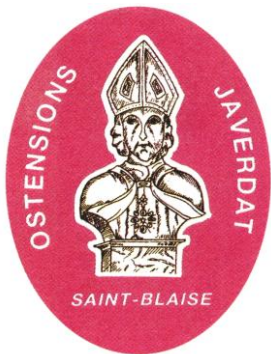
- **Un repas choucroute** le 11 avril à la salle des fêtes de Cieux. Nous remercions la municipalité pour le prêt de la salle. 103 personnes ont répondu présentes et ont pu profiter et participer à l'animation karaoké organisée par Guillaume LAMBERT. Merci à Franck SOURY (boucher de Cieux) pour la choucroute qui a remporté un franc succès.

17

La fête des écoles du RPI a eu lieu le vendredi 12 juin à l'école de Cieux.

- **La sortie de fin d'année scolaire** s'est effectuée pour les deux écoles le vendredi 26 juin au parc de Bellevue.

L'APE vous souhaite de bonnes vacances à tous.



Association Saint-Blaise

L'association Saint-Blaise de Javerdat commence à préparer activement les Ostensions 2016 qui auront lieu, pour Javerdat, le **jeudi 5 mai 2016**, jour de l'ascension.

Une organisation importante est nécessaire pour cette journée qui va rassembler toute la population et bien plus encore.

Les membres de l'association ont tenu un stand afin de donner des explications sur les ostensions passées et futures lors de la fête du village qui a eu lieu le samedi 20 juin et le dimanche 21 juin 2015.

Chacun peut trouver une place et s'investir pour la préparation de cette grande manifestation. En effet, sept commissions vous sont proposées :

✓ comité spirituel	✓ décorations
✓ finances	✓ sonorisation
✓ matériels et mise en place	✓ santé et la sécurité
✓ cortège	

Un dépliant sera mis votre disposition et vous pouvez vous inscrire ou vous renseigner au 0555031325 ou 0555031333.

Une grande réunion d'information aura lieu le **vendredi 4 septembre 2015** à l'occasion de la première séance de confection de roses et de guirlandes à 19h30 à l'ancienne école de Javerdat.

N'hésitez pas, venez nombreux

Les Ostensions Limousines nous concernent tous, n'oublions pas qu'elles sont inscrites au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO !

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes vous accompagne tout au long de votre été :

- **Les 20 et 21 juin 2015**, le village de Javerdat a revêtu son plus bel habit de fête.

Le comité des fêtes vous a proposé des activités diverses et variées tout au long de ces 2 jours :

Le samedi 20 juin : moules-frites, spectacle de danse, grand feu d'artifice et animation musicale.

Le dimanche 21 juin : vide grenier, vin d'honneur et remise des prix «des pots fleuris » présentés par les enfants des écoles.

Pendant les 2 jours : manèges, grillades, buvette et sandwiches

- Cette année, trois associations de Javerdat (AS danse, Familles rurales et le Comité des fêtes) se sont unies pour vous proposer :

- un **concours de pots fleuris** qui s'est adressé à tous les enfants des écoles de Javerdat et Cieux ainsi qu'aux enfants des associations de Javerdat. La remise des récompenses a eu lieu lors de la fête du village.

- un **concours de maisons et balcons fleuris**. Il s'est adressé à tous les habitants de la commune de Javerdat.

Le règlement et la feuille d'inscription de ces deux activités étaient sur le site de la mairie de Javerdat.

• **Le samedi 18 juillet** un **marché de producteurs de pays** vous est proposé.

A partir de 18 heures et jusqu'à tard le soir, vous pouvez venir faire votre marché, l'emporter ou le consommer sur place. Des producteurs locaux vous proposent leurs produits que vous pouvez faire cuire et consommer sur la place du village transformée pour l'occasion en salle de restauration. Ne ratez pas cette occasion de venir manger et discuter avec les habitants de votre commune. Bonne humeur et convivialité garanties !

A cette occasion, une randonnée pédestre vous est proposée par l'association ADN. N'oubliez pas de vous inscrire si vous souhaitez participer

• **le dimanche 2 août 2015** le traditionnel **concours de pétanque** vous est proposé.

Le comité des fêtes vous attend au terrain de pétanque de la commune à partir de 14h pour un après-midi festif. Des boissons et des grillades vous seront également proposées. Cette année, c'est promis, nous n'avons pas invité la pluie, alors retenez cette date !

• **le dimanche 27 septembre 2015**, le rallye automobile Vienne-Glane traversera notre commune. Le public sera accueilli sur le parvis de la Mairie et de l'Eglise ainsi qu'à l'écluse où le Comité des Fêtes vous proposera une buvette avec boissons et sandwichs.

Nous vous attendons nombreux à toutes ces manifestations et nous vous invitons à nous rejoindre pour nous apporter de nouvelles idées ainsi que votre dynamisme. Le bureau.

JAVERDAT JEUNESSE

Les deux séances hebdomadaires de gymnastique de Javerdat Jeunesse ont réuni cette année 30 licenciés, 17 « séniors » et 13 « tout public ». Déjà la saison 2014-2015 s'achève avec un repas festif tiré du sac qui réunit tous les adhérents, le mardi 26 juin 2015.

Cette année, nous avons participé à la soirée théâtrale du samedi 18 avril 2014 en vendant des gâteaux et des crêpes au profit de notre association.

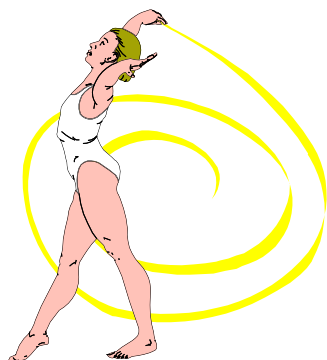
La saison 2015-2016 débutera le **mardi 8 septembre 2015** avec **l'Assemblée générale** à 20h à la salle des associations. Elle sera suivie, là encore, d'un repas tiré du sac.

Après tous ces repas, il faudra penser à faire un peu de gymnastique, guidé bien sûr, par notre animatrice diplômée, Delphine Béguier.

**Association GV JAVERDAT-
JEUNESSE**

Les séances « tout public » auront lieu chaque mardi de 20h30 à 21h30 et les séances « séniors » chaque vendredi de 10h30 à 11h30 à la maison des associations de Javerdat.

Ces cours de gymnastique sont ouverts à tous, n'hésitez pas à venir les découvrir, deux séances vous sont offertes, sans engagement de votre part. La bonne humeur est au rendez-vous à chaque séance, alors n'hésitez pas à nous rejoindre.



L'ARBRE ET L'ABEILLE

La vie de l'association a été profondément perturbée par la disparition de la totalité du rucher municipal. Si ce phénomène n'est pas explicité de façon significative, il a été ressenti dans des proportions importantes par l'ensemble des apiculteurs de la commune.

Il sera nécessaire qu'une prise de conscience ait lieu car on ne peut mettre à la disposition du public un projet de protection de notre environnement et de notre biodiversité et ne pas être en mesure de préserver un espace de notre commune.

Le projet de rucher municipal vient de trouver de la part de notre ministre de l'écologie un écho favorable et il serait désolant de devoir faire le constat de la pérennité de notre réalisation.

L'activité de l'association a pu se poursuivre après la remise en état du rucher ce qui a permis aux nouveaux stagiaires (14) de découvrir les abeilles après une longue période de formation théorique.

Axée sur un travail pédagogique vers les écoles de la communauté de communes Vienne Glane, l'association va pouvoir recevoir sur le rucher un ensemble d'élèves qui vont ainsi inaugurer les ruches pédagogiques mises à leurs dispositions.

Des enfants de centres aérés sont attendus durant les vacances scolaires pour une visite du sentier et du rucher.

Des visites en familles seront organisées par l'office du tourisme avec le soutien de l'association et de ses bénévoles.

Nous avons participé à la mise en place d'une activité nouvelle le **géocaching** sur le sentier ce qui amènera de nouvelles personnes étrangères ou pas à la commune de découvrir le sentier de l'arbre et l'abeille.

Une séance sur la découverte du châtaignier a eu lieu avec une intervention remarquable de Mr ROUFFY.

Nous serons présents les 4 et 5 Juillet à Cieux pour la fête de Pierre O Bois



Nous terminons notre saison 2014-2015 sur un bilan toujours aussi positif !

Les danseuses ont, comme tous les ans, présenté un spectacle le 25 avril dernier devant plus de 180 personnes à la salle Robert Lapuelle d'Oradour sur glane. Nous sommes toujours ravis de voir l'engouement suscité par ce gala mais nous regrettons de ne pouvoir le réaliser sur la commune de Javerdat. Encore une fois, nous tenons à remercier tous les bénévoles pour leur travail autour de cet événement et tout au long de la saison de danse.

Après 3 ans d'activité, il est temps pour nous de vous présenter notre nouvelle formule :

Cours Adulte : *Fitness et Danse* – Animatrices Audrey et Stéphanie

2 cours par semaine le mercredi de 19h à 20h et le samedi de 11h à 12h : Chorégraphies et toutes les danses fitness : Latino style, Baguettes danse, Boxing move, Low Impact Aerobic, Hi Lo Combo ... et STEP en nouveauté.

Cours Ado : *Chorégraphies Modernes* – Animatrice Stéphanie

1 cours le mercredi de 18h à 19h

Cours Jeune : *La danse dans tous ses états* – Animatrice Audrey

1 cours le samedi matin de 10h15 à 11h

Nouveauté : *Cours Mini* : *Jeux et Danse* – Animatrice Jennifer

1 cours le vendredi (horaire à déterminer lors de la prochaine AG)

Nouveauté : *Cours Senior* : *Danse Bien-être* – Animatrice Audrey

1 cours par semaine (Jour et horaire à déterminer lors de la prochaine AG)

Afin de répondre à la demande, 2 nouveaux cours seront proposés dès la prochaine saison : cours senior et cours minis. De même, pour continuer à dispenser des cours variés et de qualité, Audrey a passé un certificat professionnel d'animatrice sportive.

Vous retrouverez donc 6 cours pour 5 groupes différents et nous vous attendons nombreux à notre assemblée générale qui se déroulera début septembre (date à suivre).

A très bientôt.

L'Equipe d'AS Danse

Renseignements : Tél : 06.85.57.44.48 – Mail : asdance87@gmail.com - Facebook As Danse

CLUB DES JEUNES D'ANTAN

L'assemblée générale du 3 février a reconduit le bureau en place dans sa totalité, nous comptons à ce jour 64 adhérents avec plusieurs membres d'Oradour sur Glane. Nous partageons ensuite les bonnes crêpes appréciées de tous.

Ce 21 mai, nous partions pour la Touraine avec 53 participants. Ce fut d'abord la découverte de la ville de Tours commentée en petit train. Ville riche d'art et d'histoire, ancienne métropole gallo-romaine. Le rayonnement de St Martin (316-397) évêque de Tours en 372 et l'abbaye qui porte son nom firent de cette ville, les premiers centres religieux de la Gaule. La basilique St Martin, construite en 1886, renferme son tombeau. Nous avons pu remarquer les vieux hôtels et maisons à colombages, la cathédrale St Gatien du XIII^{ème} siècle, le musée du compagnonnage ; l'hôtel de ville et sa superbe architecture.

Nous nous pressions ensuite pour l'embarquer sur le bateau promenade (St Martin de Tours) et découvrir sur les rives de la Loire, un jardin aquatique au pied de grandes falaises calcaires, truffées de maisons d'habitations troglodytiques et enfin un aperçu du château de Moncontour, avec les vivants commentaires du capitaine.

Pour le déjeuner, la guinguette de Rochecordon nous attendait sous un grand chapiteau en bordure du fleuve. Au cours de ce repas convivial, l'orchestre s'installait pour un après-midi dansant, une partie du groupe rejoignait la piste pendant que l'autre se promenait sur les bords de la Loire. Le soleil étant de la partie, faisant de cette sortie, une agréable journée de détente.

Prochaines activités prévues :

- 1^{er} juillet : repas d'été à la salle polyvalente servi par Mr Benetreau. Nous attendons les inscriptions des adhérents et autres personnes intéressées.
- 11 octobre : Loto pourvu de nombreux lots.
 - o Nous comptons sur votre présence.

Nous invitons les jeunes retraités ou plus anciens à nous rejoindre pour les moments détente et de partage
Le bureau.





Quelles activités pour ADN en 2015

Traditionnellement, ADN animent en direction des enfants des ateliers comme “Nettoyons la nature” et “la semaine du jardinage” mais cette année elle en a ajouté un autre en s’investissant dans l’animation des TAP (Temps d’Activités Périscolaire). Les enfants de Saint-Martin de Jussac ont ainsi pu bénéficier durant dix séances de conseils en matière de balisage et d’orientation.

De longue date, ADN organise des marches caritatives à l’occasion du téléthon et au bénéfice de l’association “Trait d’union”. Cette année, à la demande de l’association EMUL et en partenariat avec les Chemins Radounauds, elle a organisé et encadré deux randonnées afin d’aider les malades atteints de mucoviscidose.

Certaines de nos actions passent souvent inaperçues du grand public mais elles n’en sont pas moins utiles car elles permettent aux randonneurs chevronnés comme aux promeneurs du dimanche d’aller sur les chemins en toute sécurité : balisage, débroussaillage, nettoyage sont régulièrement effectués en ce sens par les membres d’ADN.

Cette année encore, ADN organisera à l’occasion des marchés de pays de Javerdat, Saint-Brice et Saint-Martin de Jussac des balades de 8 à 10 km ouvertes à tous. A l’heure où vous lirez ces lignes, la randonnée gourmande des Papillons aura certainement fait “le plein” de participants à Oradour/Glane et une cinquantaine de membres d’ADN sera de retour d’un séjour dans les Pyrénées.

Les mois à venir verront notre participation à “la Haute-Vienne à Pied” et à “Randonnez-vous en Haute Vienne” avant que ne se profile la traditionnelle “marche des Potirons” accompagnée du repas limousin qui se déroulera cette année à Saint-Brice, l’année se terminant par l’habituelle marche des illuminations.

Marcher est un acte tellement naturel que l’on peut se sentir capable de partir seul en randonnée. Il y a pourtant quelques précautions à prendre et randonner au sein d’un groupe comme ADN apporte une sécurité et un réel plaisir. Nous vous offrons la possibilité de venir essayer deux fois gratuitement sans obligation d’adhésion et de licence et pour cela nous organisons chaque jeudi deux randonnées de longueur et de rythme différents. Vous pourrez ainsi choisir en fonction de vos capacités physiques, la balade qui vous convient et tester l’ambiance générale.

Pour les plus sportifs, ADN vous propose également de participer aux séances de marche nordique encadrées par une animatrice diplômée. Nous vous fournissons les bâtons lors des 2 premières séances. Marche traditionnelle ou marche nordique, si cela vous tente, venez nous rejoindre.

ADN (Autour De Nous)

Communauté de Communes Vienne Glane - 1 Ave Voltaire
87200 – Saint-Junien 05.55.02.59.96 ou 06.06.66.43.17 ou
advienneglane87@orange.fr <http://autourdenous87.free.fr/>



ADN